

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNICAL DU 04 Juin 2018.

Le Lundi 04 Juin de l'an deux mil dix - huit à 19H00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Vexin-Centre.

ETAIENT PRESENTS : **ABLEIGES** : Monsieur PELLETIER Patrick –**LE PERCHAY** : Monsieur CAMUS Martial - Monsieur ROBERT Christophe - **SANTEUIL** : Monsieur DUTAT Didier - Monsieur RENAUD Alain - **BOISSY L'AILLERIE** : Monsieur DELTRUC Bernard– Monsieur DUBRAY Paul - **COURCELLES SUR VIOSNE** : Monsieur ROLLAND Jean-Louis - **MONTGEROULT** : Madame COURTIN Monique - Monsieur MATEOS Alain **CHARS** : Monsieur DAUVEL Jean-Claude **US** : Madame ANDOUVLIE Edith - Madame GOBI Mireille.

ABSENTS EXCUSES : **ABLEIGES** : Monsieur SERAIN Eric - **COURCELLES SUR VIOSNE** : Monsieur RAULT Albert – **CHARS** : Madame BOULLONEC Carole - **MOUSSY** : Madame VERBEKE Muriel – Monsieur VERBEKE Jean-Pierre - **BRIGNANCOURT** : Monsieur CARLUCCI Sylvain – Monsieur CRESPIN Michel - **PONTOISE** : Madame FROMENTEIL Anne - Monsieur SEIMBILLE Gérard **OSNY** : Madame DUFLOS Murielle - Monsieur PINQUET Jean-Claude.

POUVOIRS : Madame FROMENTEIL donne pouvoir à Monsieur DUTAT - Monsieur SEIMBILLE donne pouvoir à Monsieur PELLETIER – Monsieur RAULT donne pouvoir à Monsieur ROLLAND.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 16

Ordre du jour

*Contributions « Gémapi ».

*Personnel.

*Questions diverses.

Le Président ouvre la séance à 19 h05 et remercie également Monsieur Guiard Michel pour son accueil dans les locaux de la CCVC.

I/ Contributions « Gémapi » :

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, a voté en mars dernier l'attribution des contributions « **Géma** » pour un montant de 150 000 euros à la ligne budgétaire « 74758 » - Participation des autres groupements, cette somme correspond aux dépenses d'administration et d'entretien des douze communes réparties sur les deux EPCI du territoire actuel de la Viosne (La CCVC et la CACP). Il convient de prendre une délibération qui détaille la répartition de ces recettes comme suit :

Contributions « Géma » 2018 en Euros (dans l'attente de l'étude de gouvernance)

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	TOTAL
CCVC	21250	21250	21250	21250	85000
CACP	16250	16250	16250	16250	65000
CC Vexin Thelle	En attente	En attente	En attente	En attente	En attente
CC des Sablons	En attente	En attente	En attente	En attente	En attente

Les membres du Conseil Syndical avalisent ce tableau provisoire de répartition des contributions « Géma ».

En premier lieu le cabinet d'études avait centré sa première simulation financière en calculant la répartition des contributions par rapport à la population de chaque EPCI, ce qui désavantageait considérablement la CACP ; le Président a souhaité que d'autres critères tels que le linéaire du cours d'eau et la masse d'eau soient également des clés de répartition. Monsieur Pelletier explique que quatre élus qui siègent à la CACP, membres de la nouvelle structure vont être nommés début Juin, ce qui permettra au syndicat de faire un appel des premières contributions « Géma » par trimestre. Lorsque l'étude de gouvernance sera finalisée et que le nouveau budget sera mis en place, le syndicat adaptera le solde des contributions à chaque EPCI par rapport à ce qu'elle a déjà versé.

II/ Personnel

Le Président présente la situation actuelle de Monsieur Tanguy Gilbergue qui est sous Contrat à durée déterminée jusque mi – juillet, cdd de « Technicien de Rivière » (Catégorie B) en tant que non-titulaire rémunéré sous l'indice de paie 493/425 soit 1991.56 euros Bruts mensuels. Compte-tenu de son diplôme d'ingénieur, de ses compétences et des responsabilités qui lui incombent (Encadrement du personnel technique et interventions sur le terrain, gestion des marchés publics, DIG, suivi et coordination des différentes études de restauration et « Gémapa », élaboration de nouveaux projets), il conviendrait, comme cela avait été fait auparavant pour Monsieur Rémi Poncelet, de renouveler son Cdd pour une durée de trois ans, cdd « nature des fonctions ou besoins des services (Catégorie A) établi en application des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée » sous l'indice de paie 551/468 soit 2193.06 euros Bruts mensuels, ce qui équivaut à une augmentation brute de 200 euros.

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Ingénieur Territorial ;

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical :

- la création d'un emploi permanent d'Ingénieur Territorial à temps complet, à raison de 35heures hebdomadaires.
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
Mettre en application le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Viosne, préparer les documents administratifs (marchés publics, DIG ...), faire le suivi opérationnel des travaux d'entretien et de restauration sur la rivière avec l'encadrement du personnel technique, participer à l'animation de réunions et rédiger les rapports d'activités sur la gestion du milieu aquatique, assister l'équipe du syndicat dans le montage de projets de travaux, les demandes de subventions. Organiser le suivi de l'étude de gouvernance destinée à la restructuration de la collectivité territoriale dans le cadre des nouvelles compétences GEMAPI.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public.

Le Conseil Syndical sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet au grade de d'Ingénieur Territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux à raison de 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de trois ans au vu de l'application de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les membres présents **ADOPTENT** à l'unanimité la création de ce poste à compter du 16 Juillet 2018,

III/ Questions diverses

a/ Restauration du cours d'eau au moulin de Santeuil et demande de subvention à l'AESN

Monsieur Pelletier laisse la parole à Monsieur Gilbergue qui présente le projet déjà identifié dans l'étude hydromorphologique.

Le radier du moulin induit un obstacle à la continuité écologique et sédimentaire, c'est un ouvrage qui doit être mis en conformité d'ici au premier Janvier 2022. On constate que le bief du moulin se dégrade fortement et présente des fuites importantes. Une visite sur site avec l'AESN et la DDT 95 a eu lieu, l'Agence Française pour la Biodiversité(AFB) approuve également la mise en place de ce projet.

Monsieur Gilbergue a d'ores et déjà rencontré Madame Follet, la propriétaire du moulin qui semble favorable au projet, sous réserve qu'elle puisse conserver un filet d'eau au pied de son moulin.

Monsieur Pelletier propose aux membres du conseil Syndical de voter la réalisation des travaux et de demander un financement (à hauteur de 100% pour la partie étude) auprès de l'agence de l'eau, sachant que le lancement d'un marché public visant à sélectionner un bureau d'étude sera nécessaire pour :

- Réaliser une étude de faisabilité du projet et élaborer des scénarios d'aménagement
- Conduire les travaux visant à réaliser le scénario retenu par le comité de pilotage.

La phase « travaux » ne sera réalisée qu'après sélection d'un scénario satisfaisant toutes les parties prenantes. L'agence de l'eau est susceptible de financer 80% de la phase travaux. Le coût des travaux n'est pas connu aujourd'hui car il dépendra du scénario choisi à l'issue de l'étude.

Les délégués du Syndicat votent à l'unanimité la réalisation des travaux au moulin de Santeuil et autorise le Président à faire les demandes de subventions afférentes.

b/ Avancement de l'étude Hydrosphère

L'étude des quatre projets est arrêtée au stade de l'avant-projet, le cabinet d'études doit nous proposer très prochainement une version très avancée des scénarii choisis par le Conseil Syndical. Un avant-projet est terminé, il s'agit de l'effacement du bassin de rétention d'Osny pour lequel une réunion de restitution du projet finalisé aura lieu cet été. Les trois autres projets (Moulin de Noisement – Seuil de Brignancourt et Parc des Lavandières à Pontoise) sont en attente de données techniques, des relevés topographiques insuffisants avaient été réalisés, le cabinet a dû recruter un nouveau géomètre qui doit effectuer de nouveaux relevés topographiques plus détaillés courant juin. Le comité de pilotage se réunira donc dès la rentrée en Septembre afin présenter les scénarii définitifs des quatre projets, scénarii dont les tranches fermes devront être affermies pour valider la réalisation des tranches conditionnelles.

c/ Etude de gouvernance

Une rencontre des techniciens des EPCI de la future structure (CCVC, CACP, CCVT, CCS, SIAVS) doit avoir lieu en Juillet avec la collaboration du cabinet Landot dans le but d'établir un programme d'actions (entretien et restauration) sur le nouveau linéaire (bassin versant de la Viosne et du Sausseron). Ce programme chiffré permettra d'établir la clé de répartition financière de la nouvelle structure et de déterminer sa gouvernance. Les élus des EPCI concernées seront conviés également.

d/ Plainte des riverains – Pont du Clochard

Monsieur Dauvel, Délégué, représentant la commune de Chars tient à faire part des plaintes des riverains du « Clos de Clochard » où l'affaissement d'un pont a favorisé les débordements de la Viosne dans son ancien lit, inondant les jardins par capillarité. Les orages ayant accentué le phénomène, le secteur est devenu très marécageux. Les riverains doivent prochainement envoyer au syndicat une lettre recommandée pour nous informer de cette situation.

Le Président lève la séance à 19h30 et propose de partager un verre de l'amitié.

Le Président,
Patrick Pelletier

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.